

Procédures d'obtention d'une Attestation patrimoniale pour circuler dans les ZFEm du Grand Reims

I. Obtention de l'attestation Valeur Patrimoniale

- Connectez-vous sur le site Web de la ville de Reims : <u>www.reims.fr/zfem</u>
 Ou bien vous trouverez une rubrique ZFEm sur le site de notre club : <u>www.bce-reims.com</u>
 Pour ceux qui n'ont pas internet, le formulaire d'attestation à remplir est disponible au club.
- 2. Si vous désirez toutes les explications sur les ZFEm du Grand Reims, téléchargez la plaquette explicative en cliquant sur :

Télécharger la plaquette explicative ICI

3. Sinon pour accéder directement aux démarches cliquez sur :

Comment effectuer ma demande de dérogation ?

4. Descendez sur la page et cliquez sur :

Document attestation de valeur patrimoniale d'un véhicule

Télécharger et imprimer une attestation de valeur patrimoniale pour chacun de vos véhicules que vous remplirez et ferez valider obligatoirement par une des trois associations référencées choisie ...

- Montez un dossier avec l'attestation dûment remplie complétée par tous les documents et photos demandés dans celle-ci (pas de photo noir et blanc).
 Adressez-le tout par voie postale uniquement à l'adresse de l'association choisie (adresse indiquée au dos de l'attestation).
 Attention : une seule association possible par demande et un seul dossier par véhicule !
- 6. Attendez que l'association choisie vous recontacte pour un rendez-vous physique avec votre auto. Le jour du rendez-vous, si votre véhicule est déclaré « à valeur patrimoniale », votre attestation sera signée par un commissaire patrimoine de l'association. La procédure d'enregistrement auprès des services municipaux vous sera expliquée afin que vous puissiez obtenir une dérogation pour trois années ... (En cas de revente ou d'une simple modification de carte grise du véhicule (ex : changement d'adresse), la dérogation devra être renouvelée).

Important : au cas où votre véhicule serait inéligible ou refusé à cause de son état, il est inutile d'aller contacter une autre association référencée. Selon le motif du refus, si vous désirez représenter ultérieurement votre véhicule après remise en état, vous devrez le représenter à la même association qu'au premier examen.

- 7. Présentez votre véhicule à la date et à l'heure fixées par un Commissaire Patrimoine de l'association que vous avez choisie (venez avec une auto propre et non mouillée si possible).
- Après un examen complet du véhicule, sauf cas spécifiques demandant une délibération, la réponse vous sera donnée immédiatement et votre dossier sera conservé par l'association. Seule l'attestation signée vous sera remise pour effectuer une demande de dérogation auprès des services de la voirie du Grand Reims.

II. Enregistrement sur le portail de la ville de Reims

 Si vous optez pour l'envoi postale, procurez-vous un formulaire délivré par le service de la voirie et retournez-le rempli avec l'attestation patrimoniale et <u>une photocopie recto verso de votre carte grise</u> à l'adresse suivante :

> Service de la gestion du domaine public et des ressources administratives Direction de la voirie 1, rue Vauthier Lenoir 51100 REIMS 03 26 77 71 85

- 10. Sinon retournez sur le site de la ville de Reims concernant les ZFEm : www.reims.fr/zfem
- 11. Vous devez bénéficier d'un compte sur le portail de la ville de Reims. Si ce n'est pas le cas, créez-le en remplissant le formulaire identification avec un identifiant et un mot de passe (ce compte pourra vous servir dans le futur pour toutes vos démarches auprès de la mairie !). Nous vous recommandons de mettre votre e-mail en identifiant, suivit d'un mot de passe du genre pour exemple : **Renault51@** (8 caractères min. 1 majuscule et un caractère spécial). Remplissez vos coordonnées personnelles puis > Continuer ...
- 12. Après avoir validé votre compte sur votre ordinateur, un email de confirmation vous sera envoyé sur votre téléphone portable, vous devez obligatoirement et par sécurité, validez la création de ce compte sur votre téléphone portable.
- 13. Après avoir scanné votre carte grise recto verso et votre attestation dûment remplie et signée par l'association, cliquez sur le lien :
- Demander une dérogation de circulation et/ou de stationnement en zone à faible émission pour un particulier
- 14. Reconnectez- vous sur le site des ZFEm en utilisant cette fois-ci votre identifiant et mot de passe ...
- 15. Vous devez obtenir sur votre écran, la page cicontre :
- 16. Lisez bien les textes et en particulier la première rubrique du tableau qui nous concerne spécialement. Les deux autres ne nous concernent pas !
- 17. Puis cliquez sur > Continuer

	Critéres d'éligibilité	Informations du demandeur	Votre demande	Pièces Justificatives	Récapitulatif
•					
PRÉSENTATION					
Ce formulaire vous permet de pri le périmètre de la ZFE de Reims.	ésenter une demande de	e <mark>dérogation individuelle temp</mark>	ioraire aux mesures de re	striction de circulation et de s	tationnement instaurées
Votre demande fait l'objet d'une i constitué d'une attestation de déi	nstruction par les servic rogation individuelle tem	es de la Ville Reims et/ou de T poraire qui précise sa durée d	înqueux et donne lieu, en le validité et qui doit être t	cas d'acceptation, à la délivra enue à disposition des agents	ance d'un document justi chargés des contrôles
Les dérogations individuelles tem	poraires sont délivrées p	our une durée de 12 mois ma	ximum à compter de la da	ite de signature de l'attestatio	in de dérogation.
À l'expiration de son délai de vali bénéficiaire effectuée dans les mi	dité, une dérogation ind êmes formes et condition	ividuelle peut être renouvelée 15 que la demande initiale.	deux fois pour une nouv	elle durée de 12 mois maxim	um, sur demande expresi
AVANT DE COMMENCEF /euillez-vous munir des pièces j	Lustificatives suivantes, 4	elles vous seront demandées.	-		
Véhicules à patrimoniale du véh	nicule	Copie du certifica Attestation d'uni valeur patrimonia	et d'immatriculation du vé e association de véhicule ale du véhicule;	hicule concerné is d'époque justifiant la	
Affection de longue durée		Copie du certifica Attestation d'affe	t d'immatriculation du vé ction de longue durée	hicule concerné	
Affection de longu e durée Achat de véhicules électrique classe CRIT'AIR 1 ou 2	s, à hydrogène ou a	Copie du certifica Attestation d'affe motorir de <u>Copie du certifica</u> Copie du bon de	it d'immatriculation du vé ction de longue durée at d'immatriculation du vé commande	hicule concerné	

18. Renseignez toutes vos coordonnées (surtout celles avec le *)

puis cliquez sur : > Continuer ...

Attention à bien cocher les	Votre demande concerne
deux zones (traversee urbaine	La traversée urbaine
	La zone à faible émission du centre ville de Reims
	Les deux
	Sélectionnez le motif correspondant à votre demande
	Aucun(e)
	Aux vehicules faisant fobjet d'une attestation des associations de vehicules de collection justifiant la valeur patrimoniale du vehicule Affection de longue durée
	Achat de véhicules électriques, à hydrogène ou à moteur de classe CRITAIR 1 ou 2
	Numéro d'Immatriculation
	1
	Date de première immatriculation du véhicule
Répétez les informations lues	
sur votre carte grise aux cases	Type de carburant ou source d'énergie (champ P3 du certificat d'immatriculation)
J, J1 et J3 (si « J » n'est pas	
renseigné, mettez : M1)	Catégorie de véhicule CE (champ) du certificat d'immatriculation)
VP ou VU	Genre national (Champ J1 du certificat d'immatriculation)
C'est très souvent CI ou CABR	Carrosserie (champ J3 du certificat d'immatriculation)
OU BRK	
Si votre véhicule est d'avant le	Certificat qualité de l'air (Classification Crit'air)
01/01/1997. choisir « non	Aucun(e)
classé »	

19. Une fois la fiche remplie, cliquez sur : > Continuer

Sur la page suivante, n'oubliez pas de téléchargez le récapitulatif de votre demande et imprimer-le comme justificatif pour la suite.

Puis pour finaliser votre demande cliquez sur le bouton OK

Vous recevrez rapidement un e-mail de confirmation avec un numéro d'enregistrement qui vous servira de référence au cas où vous n'auriez pas reçu votre dérogation dans un mois ou deux suivant l'encombrement du service.

La Commission Patrimoine des BCE